



ENSEMBLE
POUR LE LABEL
PAYS D'ART
ET D'HISTOIRE

L'EUROMÉTROPOLE DE METZ,
EN ROUTE VERS
LE LABEL PAYS D'ART
ET D'HISTOIRE !

COMMENT SE MATÉRIALISE LE LABEL ?

Un plan d'action pour les 10 années du label sera établi se matérialisant par la mise en place d'actions de valorisation et de sensibilisation à l'exemple de :

- **Visites guidées et ateliers pédagogiques** pour petits et grands
- **Courts-métrages** pour plonger dans l'histoire
- **Applications numériques** pour explorer le patrimoine de manière interactive
- **Expositions** pour découvrir les richesses locales
- **Publications** pour approfondir les connaissances
- **Signalétique patrimoniale** pour mieux repérer et comprendre les sites patrimoniaux



EN ATTENDANT LE LABEL...

La démarche de labellisation repose sur la constitution d'un dossier de candidature. Celui-ci sera alimenté par **un inventaire du patrimoine des 45 communes concernées par l'extension.**

En attendant, diverses opérations de préfiguration sont déjà en place :

- **Itinérance de l'exposition** « Un trésor de patrimoines, l'Eurométropole de Metz »
- **Programme des rendez-vous culturels** dans les communes de l'Eurométropole
- Participation aux **Journées européennes du patrimoine**
- **Concours photographique**

UN LABEL NATIONAL

Créé en 1985 par le ministère de la Culture, le label « Ville et Pays d'art et d'histoire » **distingue les collectivités qui s'investissent dans la valorisation de leurs patrimoines et la sensibilisation des habitants.**

Il s'agit d'une véritable reconnaissance pour les territoires, communes ou groupements de communes, qui **s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien**

à la qualité architecturale et au cadre de vie.

La mise en œuvre du label repose sur un partenariat entre l'État et les collectivités, qui après l'attribution, est formalisé par une convention. La durée de celle-ci est de 10 ans, elle est réévaluée sur la base des politiques menées par la collectivité en matière de patrimoine, d'architecture, d'urbanisme et de paysage.

POURQUOI CE LABEL EST-IL IMPORTANT ?

Le label « Ville et Pays d'art et d'histoire » joue un rôle significatif dans plusieurs domaines :



Cohésion sociale

Il contribue à **renforcer les liens entre les habitants** en valorisant leur patrimoine commun



Démocratisation de la culture

Il sensibilise **les publics**, notamment les jeunes, à l'architecture, au patrimoine et au paysage.



Attractivité et développement culturel

Il renforce **l'attractivité des territoires** et favorise le développement culturel.



Enjeu économique

Il stimule **la création d'emplois** et contribue à un tourisme culturel de qualité.



LE RÉSEAU « VILLE ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE »

Le réseau compte près de 200 Villes et Pays d'art et d'histoire, dont 16 dans le Grand Est :

Villes d'art et d'histoire

- Bar-le-Duc
 - Troyes
 - Mulhouse
- Châlons-en-Champagne
 - Reims
- Charleville-Mézières
 - Sedan
 - Lunéville
 - Sélestat
 - Metz
- Strasbourg

Pays d'art et d'histoire

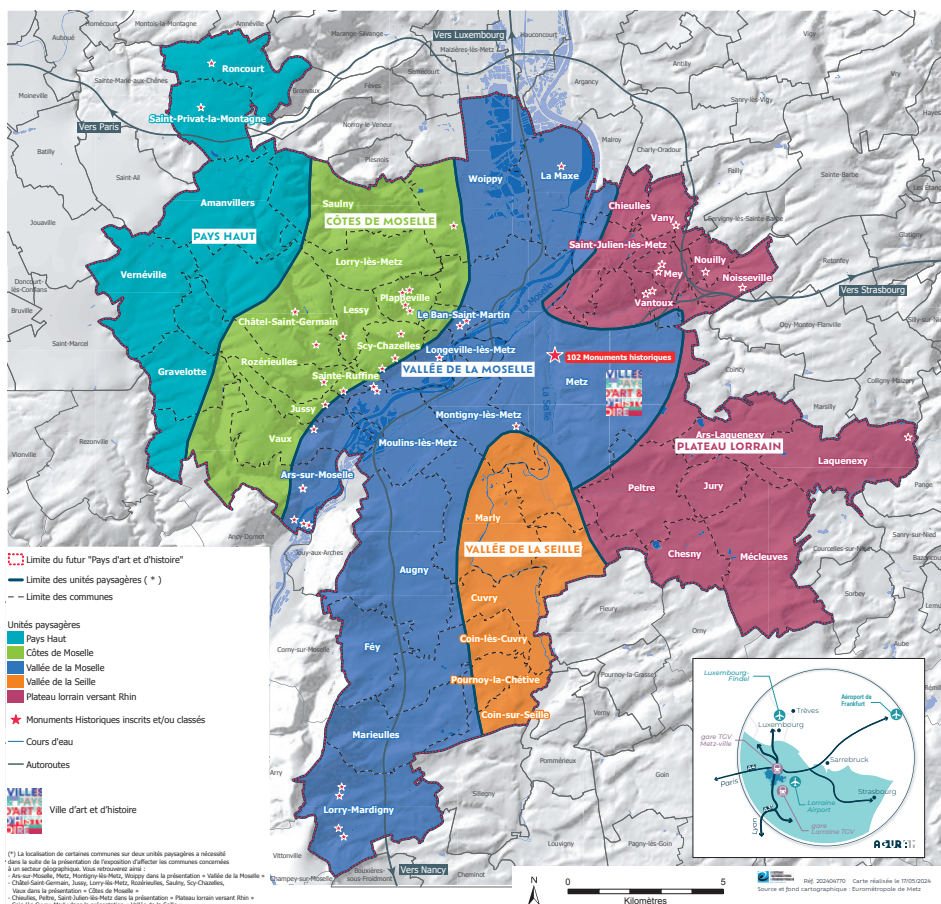
- Épinal Cœur des Vosges
- Communauté de communes de la Région de Guebwiller
 - Langres
- Communauté de Communes du Val d'Argent
 - Le Grand Verdun

LE LABEL À L'ÉCHELLE LOCALE

La Ville de Metz, labellisée « Ville d'art et d'histoire » depuis 2012, a renouvelé son label en 2024.

Consciente de la richesse et de la diversité des 45 autres communes qui composent le territoire métropolitain, **l'Eurométropole de Metz, dans la poursuite du travail réalisé par la Ville de Metz, s'est engagée à étendre le label à l'ensemble de son territoire.**

Cette démarche ambitieuse viendra **renforcer la politique culturelle de l'Eurométropole** déjà en place, notamment via ses équipements culturels (le Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné, l'Opéra-Théâtre, le musée de La Cour d'Or) et ses actions quotidiennes pour **améliorer le cadre de vie.**



**Notre territoire
regorge de pépites,
valorisons-les
ensemble !**

Eurométropole de Metz

Maison de la Métropole

1, place du Parlement de Metz

CS 30353 - 57011 Metz Cedex 1

Tél. 03 87 20 10 00

Valérie Perrin

Direction Générale Adjointe

Attractivité

Chargée de mission Projet Label

Pays d'art et d'histoire

T. 03 57 88 35 36

vperrin@eurometropolemetz.eu

